RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB TRUCK NEGOCE

Société à Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 500 euros
Siège social : 4 B Rue Victor Hugo 77230 SAINT-MARD
RCS 929 628 154

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 09/06/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 09/06/2025

A 10 HEURES,

L'associé de la société AB TRUCK NEGOCE, au capital de 500 euros, divisé en 500 actions de 1 euros chacune, dont le siège est fixé, 4 B Rue Victor Hugo 77230 SAINT-MARD, et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 929 628 154, se sont réunis sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Mme TAOUIL GHANEM Nora, futur associé-présidente
- Mr ATOUI Badie500 actions

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Mr ATOUI Badie**.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Agréments des cessions d'actions
- Démission et nomination du nouveau Président
- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

BA TM

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'agréer la cession de parts en date du 09/06/2025 :

Mr ATOUI Badie Cède à
Mme TAOUIL GHANEM Nora 500 actions pour 500 euros
Soit au total 500 euros Dont quittance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 2.2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est ainsi fixé à **CINQ CENTS euros (500 €)** divisé en **CINQ CENTS (500)** actions sociales de **UN euro (1,00 €)**.
Au terme de la cession d'actions en date du 09/06/2025, les actions sont ainsi réparties :

- Mr ATOUI Badie, à concurrence de 0 actions,
- Mme TAOUIL GHANEM Nora, à concurrence de 500 actions

Le reste de l'article demeure inchangé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la démission de l'ancien président ATOUI Badie et donne quitus pour sa gestion l'assemblée Générale nomme :

Madame TAOUIL GHANEM Nora

Née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Demeurant [redacted]

B.A TM

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la demande de modification de siège social décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante :
7 Rue Des Platanes 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE.

En accord avec ce changement, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :
« Le siège social de la société est 7 Rue Des Platanes 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE»

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Mr ATOUI Badie



Mme TAOUIL GHANEM Nora



BA TM

AB TRUCK NEGOCE

Société à Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 500 euros
Siège social : 4 B Rue Victor Hugo 77230 SAINT-MARD
RCS 929 628 154

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09/06/2025

FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom	Nombre D'Actions	Nombre de Voix	Signature
1)	**Mr ATOUI Badie**	0	0	
2)	**Mme TAOUOL GHANEM Nora**	500	500	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs,
Arrêtée à 1 associé présent ou représenté et un futur associé possédant ensemble des actions.



B.A TM